

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|----|----------|----|--------|-------|-------|----|-----|---|-------|---------|---------|----|
| Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal | | | | | | | | | | | 63/2015 | | |
| Total membres | 23 | Exercice | 23 | Convoc | 15/09 | Prés. | 18 | Abs | 5 | Proc. | 3 | Votants | 21 |

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-cinq septembre deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Absents excusés : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Solde subvention au CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer au CCAS le même montant qu'en 2013, soit 19 000 €.

Elle rappelle au Conseil Municipal qu'une avance sur subvention d'un montant de 12 000 € a été versée au Centre Communal d'Actions sociales, et propose le versement du solde à hauteur de 7 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer au Centre Communal d'Actions Sociales une subvention de 19 000 €,
- **Décide** de verser le solde de la subvention au CCAS pour un montant de 7 000 €,
- **Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de Mme Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150925-6302015-DE